



N° de résolution
ou annotation

2018-10-23

Procès-verbal du Comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

À la séance ordinaire du **Comité exécutif** de la Commission scolaire du Lac-Abitibi tenue le **23 octobre 2018**, à 19 h, à la salle de l'exécutif du centre administratif à La Sarre, à laquelle séance il y avait quorum :

sont présents : M. Gilbert Barrette, président
M^{me} Pierrette Hébert
M^{me} Lyne Martel

est toutefois absent :

M. Daniel Rancourt

sont également présents :

M. Éric Belzil, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire
M. Marco Fournier, directeur des Services des ressources humaines et Secrétariat général
M. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
M^{me} Brigitte Roy, directrice des Services éducatifs
M. Yves Dubé, directeur du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi

est toutefois absente :

M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale

Résolution
CE-18-065
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

En conséquence, les résolutions qui suivent sont conformes à l'ordre du jour.

Adopté

Résolution
CE-18-066
Adoption du
procès-verbal

Proposé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 25 septembre 2018 soit accepté tel quel.

Adopté



N° de résolution
ou annulation

Résolution
CE-18-067
Contrat de
dénéigement

Résolution
CE-18-068
Approvisionne-
ment en
berlingots
de lait

Résolution
CE-18-069
Levée de la
séance

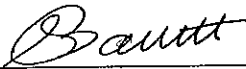
Procès-verbal du Comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

Il est proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'entrepreneur « Déneigement Tony Bouchard », pour le déneigement de la Cité étudiante Polyno, le Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi, du CFTR, location Elite, le centre administratif ainsi que la Salle de spectacle Desjardins pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mai 2020, au montant de 45 900 \$ (avant taxes).

Il est proposé et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Abitibi offre son soutien et permette à l'école Boréale, pavillons de Normétal et Clermont et à l'école Bellefeuille, pavillon Poularies d'adhérer au mandat d'engagement 2019-2023, et ce, afin de bénéficier de l'approvisionnement en berlingots de lait par le biais du programme lait-école.

Proposé et résolu unanimement que la séance soit levée.

Adopté


Président


Secrétaire général

/sf